Manuel
d'installation
et d'utilisation
de l'application

OPER version 1.0

Gestion des fiches de pénibilité

Pour WINDOWS
EXCEL à partir de la version 2003

SARL J2C SERVICES – 49 ter rue Larrey – 65000 TARBES – Tél. 05 62 37 05 36
www.j2c-services.com – contact@j2c-services.com
SARL au capital de 7500 € - Siret 448 704 403 0030 – RCS Tarbes 448 704 403 2003 B 129 – APE 7022Z
TVA Intracommunautaire FR 86448 704 403 – Déclaration activité 73 65 00 408 65

Cadre et législation :

Cette application a pour but de vous aider à remplir **les fiches de pénibilité** dans le cadre de la Loi du 9 novembre 2010. Cette disposition obligatoire est rendue indispensable pour vos salariés lorsqu'ils font valoir leur droit à la retraite.

La loi du 9 Novembre 2010 sur la réforme des retraites prévoit que les entreprises, dont au moins 50 % des effectifs sont exposés à certains facteurs de risques, doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité.

Le critère de taille d'entreprise et le critère de proportion minimale de salariés exposés à des facteurs de pénibilité ne sont pas pris en compte pour déterminer l'obligation de réalisation de la fiche de prévention.

Il s'agit en effet d'une obligation générale de prévention incombant aux employeurs. La fiche doit être établie pour chaque travailleur exposé à au moins un des facteurs de risques qui ont été déterminés par décret.

Les fiches de pénibilité s'inscrivent dans la suite logique de la rédaction du **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** (Loi 91-1414 du 31 décembre 1991) et les salariés doivent être évalués dans les Unités de Travail telles qu'elles apparaissent dans le Document Unique.

Les fiches de pénibilité permettront à une commission pluridisciplinaire de vérifier les conditions requises :
- durée de l'exposition aux risques professionnels
- effectivité du lien entre exposition et incapacité permanente.

Pour plus de renseignements :

http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Prevention-de-la-penibilite.html

http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/prevention-de-la-penibilite/definition-et-perimetre.php

Installation *(pour Windows)* **:**

Après avoir reçu votre pack (CD-Rom et la clé de protection), vous devez vous assurer que le N° SIRET de votre entreprise figure bien sur la face imprimée du produit (CD-Rom) ainsi que sur la clé de protection.
Insérer le CD-Rom dans le lecteur.

Le fonctionnement de l'application OPER nécessite l'installation du fichier **dpwin32.dll** .
Double cliquer sur **install dpwin32.exe**. Suivez les instructions.
Le fichier **dpwin32.dll** est copié automatiquement dans le dossier : **C:/Windows/System32/**

Insérer la clé de protection dans un port USB de votre machine.

Lancer ensuite le fichier : **OPER v.1.0.xls.**
Vous pouvez le lancer depuis le CD-Rom ou le coller à l'endroit de votre choix dans votre disque dur ou sur votre bureau (si vous travaillez en direct sur le CD-Rom, il vous sera indiqué que le fichier ne peut être enregistré sur le CD-Rom).

A l'ouverture du fichier Excel, au-dessus du tableau à gauche, le message suivant apparaît :

Cliquer sur **Options...** le message suivant apparaît :

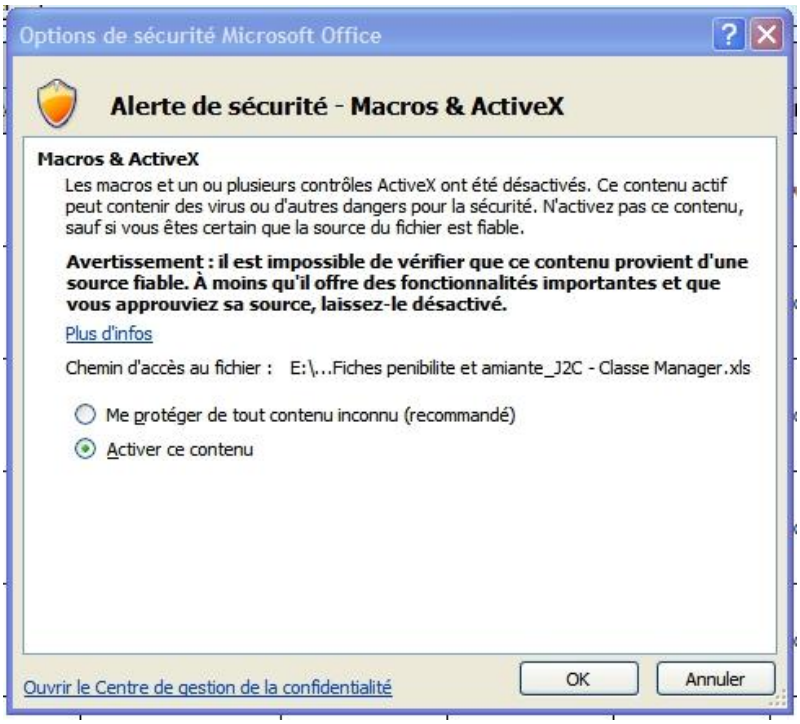
Options de sécurité Microsoft Office
Alerte de sécurité - Macros & ActiveX
Macros & ActiveX
Les macros et un ou plusieurs contrôles ActiveX ont été désactivés. Ce contenu actif peut contenir des virus ou d'autres dangers pour la sécurité. N'activez pas ce contenu, sauf si vous êtes certain que la source du fichier est fiable.
Avertissement : il est impossible de vérifier que ce contenu provient d'une source fiable. À moins qu'il offre des fonctionnalités importantes et que vous approuviez sa source, laissez-le désactivé.
Plus d'infos
Chemin d'accès au fichier : E:\...Fiches penibilite et amiante_J2C - Classe Manager.xls
Me protéger de tout contenu inconnu (recommandé)
Activer ce contenu
Ouvrir le Centre de gestion de la confidentialité
OK
Annuler

Sélectionner **Activer ce contenu** puis cliquer sur **OK**

La **fenêtre d'entrée** et d'identification du produit (données préalablement entrées lors de la commande) apparaît :

Démarrage application
J2C services
Classe Manager
Bienvenue sur l'application "OPER v. 1.0" de Classe Manager by J2C Services. Cet outil vous apportera aide et confort et vous permettra de remplir les fiches de pénibilité de vos salariés, conformément à la législation en vigueur.
ENTRER
Licence d'exploitation accordée a :
PROFESSIONNELS REUNIONNAIS DES SERVICES
Siret : 394 094 130 00033

Vérifier que les données sont exactes : **NOM** et **SIRET**.

Puis cliquer sur **ENTRER**.

L'application démarre sur la feuille **ENTREPRISE**.

Problèmes rencontrés *(pour Windows)* **:**

Si le fichier **dpwin32.dll** n'est pas placé dans le dossier :
C:/Windows/System32/
Le message d'erreur suivant s'affiche :

Si la clé de protection n'est pas insérée (dongle) sur un port USB de votre poste informatique, le message d'erreur suivant apparaît :

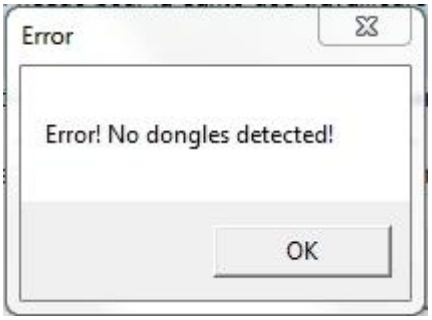

<u>ATTENTION :</u> ***lors de la première utilisation, attendre que Windows reconnaisse la clé de protection et installe, si besoin, le driver nécessaire contenu dans la clé de protection.***
Selon les plateformes ou la version des systèmes d'exploitation, cela peut prendre quelques minutes.

<u>ASSISTANCE :</u>

En cas de difficultés rencontrées lors de l'installation vous pouvez joindre le Département Développement produits, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (heures de Métropole) : **05 62 37 05 36**.

Utilisation de l'application *(pour Windows)* :

Au lancement de l'application l'écran suivant est affiché :

Démarrage application
Classe Manager
Bienvenue sur l'application "OPER v. 1.0" de Classe Manager by J2C Services. Cet outil vous apportera aide et confort et vous permettra de remplir les fiches de pénibilité de vos salariés, conformément à la législation en vigueur.
ENTRER
Licence d'exploitation accordée a :
PROFESSIONNELS REUNIONNAIS DES SERVICES
Siret : 394 094 130 00033

Cliquer sur **ENTRER**, l'écran d'accueil apparaît :

OPER Outil PEnibilité Réglementaire
Version 1.0 - Octobre 2012
N° 111
Espace entreprise :
Raison sociale : PROFESS. REUNIONNAIS DES SERVICES
Forme juridique :
Capital :
N° Siren : 394 094 130
N° Siret : 394 094 130 00033
Code APE/NAF : 8810A
Adresse 1 : Résidence Helida
Adresse 2 : 45 av Georges Brassens Moufia
Code Postal 97490
Ville SAINT DENIS - SAINTE CLOTILDE
Téléphone :
Salariés
Fiche pénibilité complète
Observations particulières
Fiche pénibilité 1 Contraintes physiques
Fiche pénibilité 2 Contraintes environnement
Fiche pénibilité 3 Rythmes de travail
Fiche pénibilité 4 Risques chimiques
Fiche amiante Exposition à l'amiante
Prévention de la pénibilité
La Loi du 9 novembre 2010 sur la réforme des retraites introduit la prise en compte de la pénibilité au travail. L'article L. 4121-3-1 du code du travail dispose que, pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé, l'employeur consigne dans une fiche les conditions de cette exposition.
Deux décrets et un arrêté relatifs à cette fiche de prévention des expositions ont été publiés au Journal Officiel du 31 janvier 2012.
Ni la loi , ni les décrets ne parlent de « facteur de pénibilité ». Il est en revanche question de « facteurs de risques professionnels ». Par commodité, les fiches parleront de « facteurs de pénibilité » pour désigner les facteurs de risques retenus par la branche ou l'entreprise pour caractériser les postes et emplois ciblés par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité. Il s'agit donc de facteurs auxquels les travailleurs sont exposés dans des conditions telles qu'ils sont susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé. Ainsi, certains postes de travail seront plus particulièrement identifiés dans un accord ou un plan parce qu'ils auront été reconnus pénibles. Il convient néanmoins de garder à l'esprit que, au titre de l'obligation générale de prévention, même s'il n'a pas été retenu dans l'accord ou le pan d'action au titre de la pénibilité, un facteur de risque doit faire l'objet d'actions de prévention dès lors que l'évaluation des risques dans l'entreprise révèle l'existence d'un risque pour la santé des travailleurs.
Le logiciel proposé tient compte des "Fiches repères sur les facteurs de risques" présentées par le Ministère du Travail.
La surveillance médicale devra être particulièrement attentive à l'apparition de plaintes ou de pathologies.
Le rôle du médecin du travail est essentiel. Il doit aider à identifier les travailleurs soumis aux risques, à évaluer l'effet de cette nuisance sur leur santé et à préconiser des mesures de protection.
Aide contextuelle
Imprimer
Enregistrer Quitter
Liens utiles => http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Prevention-de-la-penibilite.html
http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/prevention-de-la-penibilite/definition-et-perimetre.php
Réalisation : Didier TERRAL
49 ter, rue Larrey - 65100 TARBES - Tél. 05 62 37 05 36
Siret : 448 704 403 00030
OPER v.1.0
Site web : www.j2c-services.com
E-mail : contact@j2c-services.com

Sous l'**ESPACE ENTREPRISE qui est à compléter,** vous accédez au tableau de bord de l'application *(la saisie est requise dans les zones de couleur saumon*) :

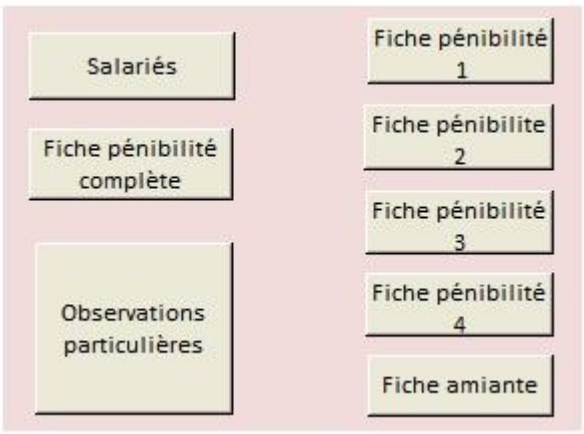

Le bouton **Salariés** permet d'enregistrer les salariés de l'entreprise et leur emploi, avec date d'entrée, date de sortie, N° Sécurité sociale…

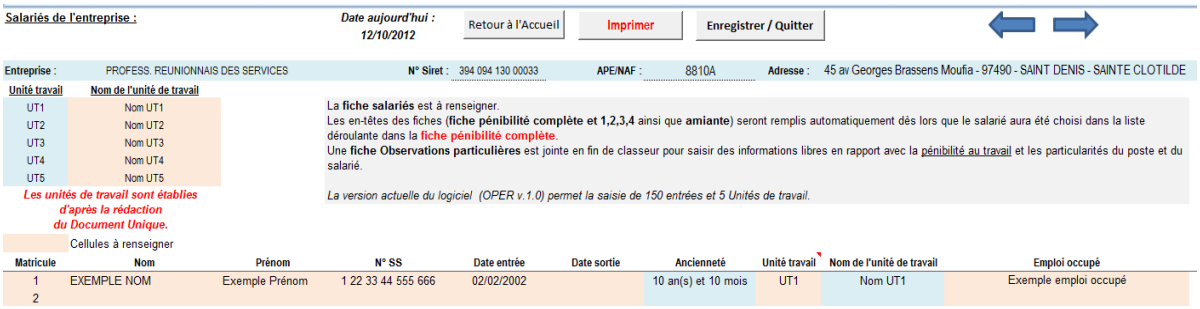
Salariés de l'entreprise :
Date aujourd'hui : 12/10/2012
Retour à l'Accueil
Imprimer
Enregistrer / Quitter
Entreprise : PROFESS. REUNIONNAIS DES SERVICES
N° Siret : 394 094 130 00033
APE/NAF : 8810A
Adresse : 45 av Georges Brassens Moufia - 97490 - SAINT DENIS - SAINTE CLOTILDE
Unité travail
Nom de l'unité de travail
UT1 Nom UT1
UT2 Nom UT2
UT3 Nom UT3
UT4 Nom UT4
UT5 Nom UT5
Les unités de travail sont établies d'après la rédaction du Document Unique.
La fiche salariés est à renseigner.
Les en-têtes des fiches (fiche pénibilité complète et 1,2,3,4 ainsi que amiante) seront remplis automatiquement dès lors que le salarié aura été choisi dans la liste déroulante dans la fiche pénibilité complète.
Une fiche Observations particulières est jointe en fin de classeur pour saisir des informations libres en rapport avec la pénibilité au travail et les particularités du poste et du salarié.
La version actuelle du logiciel (OPER v.1.0) permet la saisie de 150 entrées et 5 Unités de travail.
Cellules à renseigner
Matricule
Nom
Prénom
N° SS
Date entrée
Date sortie
Ancienneté
Unité travail
Nom de l'unité de travail
Emploi occupé
1
EXEMPLE NOM
Exemple Prénom
1 22 33 44 555 666
02/02/2002
10 an(s) et 10 mois
UT1
Nom UT1
Exemple emploi occupé
2

Le bouton **Fiche de pénibilité complète** ouvre la feuille de renseignement général. C'est le cœur de l'application. C'est par elle que vont être renseignées automatiquement, à l'aide de menus déroulants, les **Fiches de pénibilité 1, 2, 3, 4** et la **Fiche amiante**. (ne pas chercher à saisir directement dans celles-ci. Seule la saisie des **Observations et commentaires** sont autorisées).

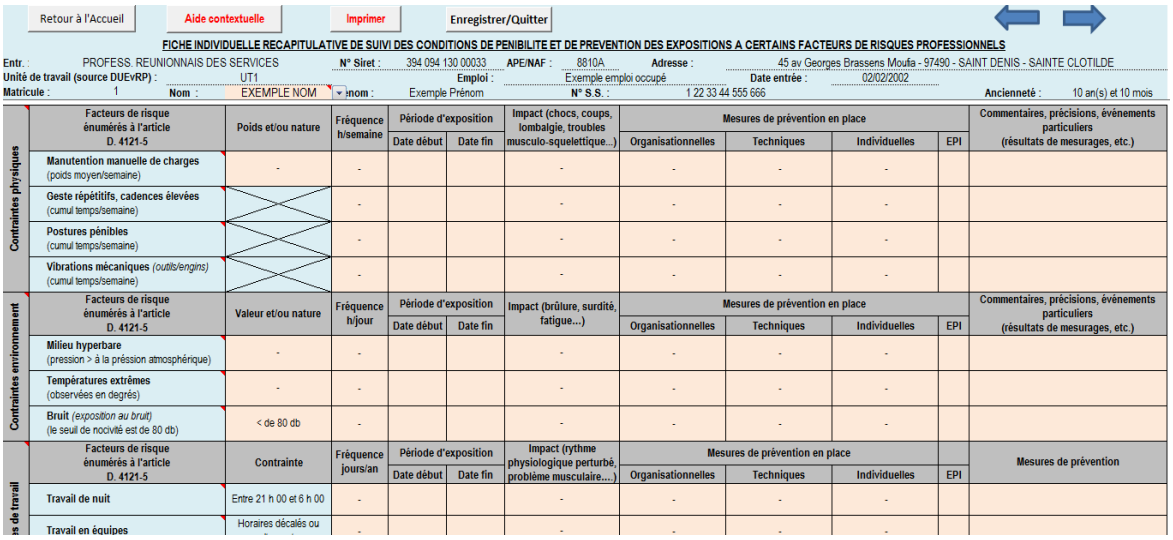
Retour à l'Accueil
Aide contextuelle
Imprimer
Enregistrer/Quitter
FICHE INDIVIDUELLE RECAPITULATIVE DE SUIVI DES CONDITIONS DE PENIBILITE ET DE PREVENTION DES EXPOSITIONS A CERTAINS FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS
Entr. : PROFESS. REUNIONNAIS DES SERVICES
N° Siret : 394 094 130 00033
APE/NAF : 8810A
Adresse : 45 av Georges Brassens Moufia - 97490 - SAINT DENIS - SAINTE CLOTILDE
Unité de travail (source DUEvRP) : UT1
Emploi : Exemple emploi occupé
Date entrée : 02/02/2002
Matricule : 1
Nom : EXEMPLE NOM
Prénom : Exemple Prénom
N° S.S. : 1 22 33 44 555 666
Ancienneté : 10 an(s) et 10 mois
Contraintes physiques
Facteurs de risque énumérés à l'article D. 4121-5
Poids et/ou nature
Fréquence h/semaine
Période d'exposition
Date début
Date fin
Impact (chocs, coups, lombalgie, troubles musculo-squelettique…)
Mesures de prévention en place
Organisationnelles
Techniques
Individuelles
EPI
Commentaires, précisions, événements particuliers (résultats de mesurages, etc.)
Manutention manuelle de charges (poids moyen/semaine)
Geste répétitifs, cadences élevées (cumul temps/semaine)
Postures pénibles (cumul temps/semaine)
Vibrations mécaniques (outils/engins) (cumul temps/semaine)
Contraintes environnement
Facteurs de risque énumérés à l'article D. 4121-5
Valeur et/ou nature
Fréquence h/jour
Période d'exposition
Date début
Date fin
Impact (brûlure, surdité, fatigue…)
Mesures de prévention en place
Organisationnelles
Techniques
Individuelles
EPI
Commentaires, précisions, événements particuliers (résultats de mesurages, etc.)
Milieu hyperbare (pression > à la pression atmosphérique)
Températures extrêmes (observées en degrés)
Bruit (exposition au bruit) (le seuil de nocivité est de 80 db)
< de 80 db
Facteurs de risque énumérés à l'article D. 4121-5
Contrainte
Fréquence jours/an
Période d'exposition
Date début
Date fin
Impact (rythme physiologique perturbé, problème musculaire…)
Mesures de prévention en place
Organisationnelles
Techniques
Individuelles
EPI
Mesures de prévention
Travail de nuit
Entre 21 h 00 et 6 h 00
Travail en équipes
Horaires décalés ou

Le bouton **Fiche Amiante** ouvre la fiche correspondante. Sa rédaction nécessite la participation du Médecin du travail :

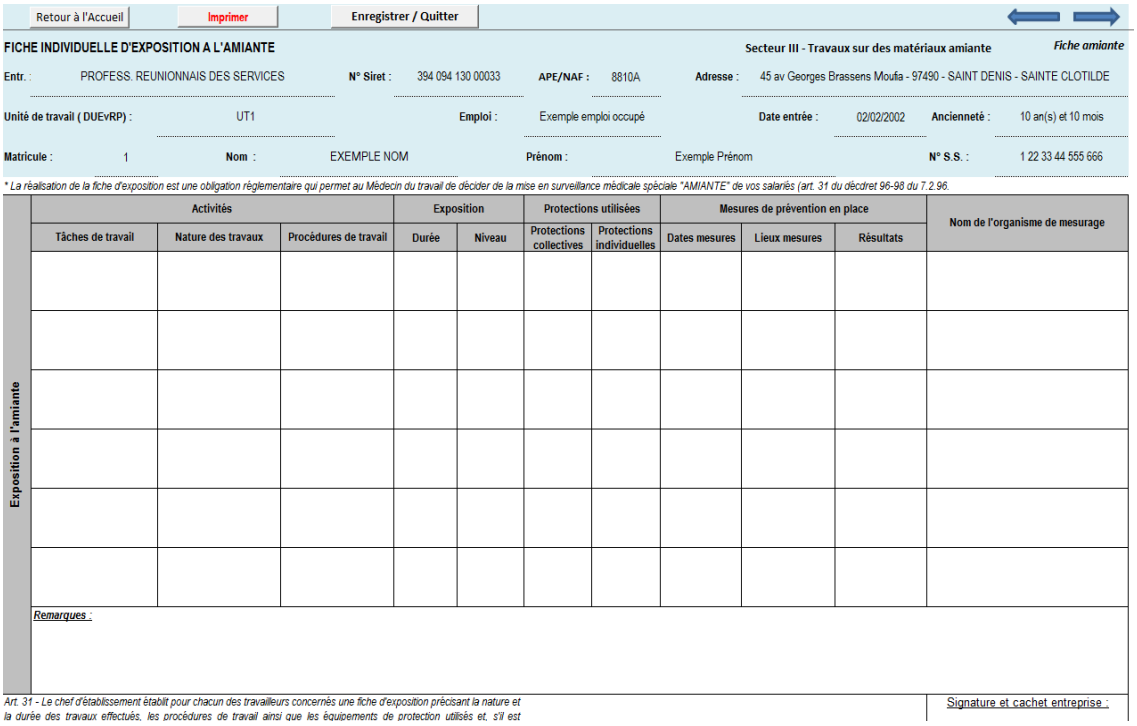
Retour à l'Accueil | Imprimer | Enregistrer / Quitter

FICHE INDIVIDUELLE D'EXPOSITION A L'AMIANTE — Secteur III - Travaux sur des matériaux amiante — *Fiche amiante*

Entr. : PROFESS. REUNIONNAIS DES SERVICES — N° Siret : 394 094 130 00033 — APE/NAF : 8810A — Adresse : 45 av Georges Brassens Moufia - 97490 - SAINT DENIS - SAINTE CLOTILDE

Unité de travail (DUEvRP) : UT1 — Emploi : Exemple emploi occupé — Date entrée : 02/02/2002 — Ancienneté : 10 an(s) et 10 mois

Matricule : 1 — Nom : EXEMPLE NOM — Prénom : Exemple Prénom — N° S.S. : 1 22 33 44 555 666

** La réalisation de la fiche d'exposition est une obligation règlementaire qui permet au Médecin du travail de décider de la mise en surveillance médicale spéciale "AMIANTE" de vos salariés (art. 31 du décdret 96-98 du 7.2.96.*

Exposition à l'amiante

Activités			Exposition		Protections utilisées		Mesures de prévention en place			Nom de l'organisme de mesurage
Tâches de travail	Nature des travaux	Procédures de travail	Durée	Niveau	Protections collectives	Protections individuelles	Dates mesures	Lieux mesures	Résultats	

Remarques :

Art. 31 - Le chef d'établissement établit pour chacun des travailleurs concernés une fiche d'exposition précisant la nature et la durée des travaux effectués, les procédures de travail ainsi que les équipements de protection utilisés et, s'il est

Signature et cachet entreprise :

Le bouton **Observations particulières** permet d'apporter des renseignements spécifiques concernant le salarié sur une page supplémentaire.

Dans chaque fiche des boutons de navigation permettent de se déplacer aisément entre chaque écran :

Retour à l'accueil : Revient sur l'écran Entreprise

Imprimer : Imprime la page active à l'écran

Enregistrer / Quitter : enregistre les modifications effectuées et ferme l'application

Les **flèches gauche et droite** : permettent de se déplacer d'un écran à l'autre

RAPPEL :

Un espace dédié à la saisie d'observations particulières est réservé **dans chaque fiche** :

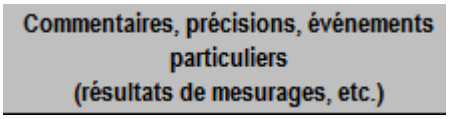

LICENCE D'UTILISATION
DE L'APPLICATION "OPER v.1.0"

Prenez connaissance du texte ci-après avant l'installation de l'application "OPER v.1.0". En effet, le présent document est un contrat qui fixe dans quelles conditions vous pouvez utiliser l'application "OPER v.1.0", propriété de la société "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes". Vous ne pouvez utiliser l'application que si vous acceptez les termes de ce document.
En cas de désaccord avec les termes du présent document, laissez l'application complète (CD et dongle) dans son conditionnement et retournez celui-ci à "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" ou au distributeur auprès duquel vous vous l'êtes procuré afin d'en obtenir le remboursement intégral.
Si vous installez l'application, c'est que vous acceptez les termes du contrat. Vous devenez aussitôt le client de "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" et vous bénéficiez immédiatement d'une licence régulière qui engage totalement "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes", votre concédant.

1. LICENCE.

Par la présente licence "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" autorise son client qui en a payé le prix à utiliser le l'application "OPER v.1.0" dans les conditions définies ci-dessous que "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" et son client s'engagent à respecter.
Cette licence est régie par le droit français ; elle est conforme à la loi du 3 juillet 1985 ainsi qu'à la directive des Communautés européennes du 14 mai 1991 qui protègent les logiciels par le droit d'auteur.
"J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" accorde à son client le droit non exclusif d'utiliser un exemplaire de l'application "OPER v.1.0" sur un ordinateur mono-poste (avec une seule unité centrale) sur un site unique.
Le licencié est autorisé à transférer physiquement l'application d'un ordinateur à un autre à condition toutefois que ladite application ne soit exploitée que sur un seul ordinateur à la fois. Les transferts électroniques de l'application d'un ordinateur à un autre sur un réseau et la distribution à des tiers de copies du logiciel ou de la documentation qui l'accompagne sont strictement interdits.
Toute modification, adaptation, traduction, ou création d'ouvrages tirés du logiciel, de même que toute modification, adaptation, traduction ou rédaction d'ouvrage s'inspirant de la documentation sans le consentement écrit préalable de "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" sont strictement interdits.

2. PROPRIETE DE L'APPLICATION.

Le client détenteur de la licence est le propriétaire du support informatique sur lequel l'application est enregistrée initialement ou par la suite.
Cependant l'application elle-même n'est pas vendue. "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" conserve le droit de propriété de l'application elle-même quel que soit le support sur lequel elle est enregistrée et ce à quelque moment que ce soit : disques d'origine ainsi que toutes les copies qui en auront été faites.
En outre, "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" porte à la connaissance du client que l'application "OPER v.1.0" est déposée auprès de l'I.N.P...

3. COPIE DE SAUVEGARDE

Cette application et la documentation qui l'accompagne sont protégées par les droits d'auteur. Il s'ensuit que toute reproduction non autorisée de l'application, y compris sa modification, sa fusion ou son inclusion dans une autre, ou de la documentation qui l'accompagne constituerait une contrefaçon ; or toute contrefaçon est un délit qui rendrait le licencié passible de sanctions pénales.
Sous réserve des restrictions susvisées, le client est autorisé à faire une copie de secours de "OPER v.1.0" à des fins strictes de sauvegarde.

4. DECOMPILATION DE L'APPLICATION.
Est strictement interdite la décompilation de l'application même lorsqu'elle est conforme aux cas prévus par la Directive européenne du 14 ami 1991, c'est à dire qu'elle a pour objet d'obtenir les informations nécessaires à la réalisation des modifications et compléments à apporter à l'application afin de rendre l'utilisation de cette dernière compatible avec d'autres logiciels et pour un emploi conforme à sa destination.
En effet le client reconnait que ceci n'entre pas dans le cadre de son activité et donc que la faculté de décompilation échappe à la destination prévue pour "OPER v.1.0"; dans l'hypothèse contraire cette licence d'utilisation simple serait sans objet.

5. SOUS-LICENCE.
La licence d'exploitation de "OPER v.1.0" n'est conférée qu'au licencié et ne peut être transférée à qui que ce soit sans le consentement écrit préalable de "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes". Le licencié ne pourra en aucun cas transférer, céder, louer, ni disposer en aucune manière à titre temporaire ou permanent des droits d'utilisation qui lui sont accordés sur l'application par la présente licence.

6. RESILIATION
La présente licence sera résiliée automatiquement sans préavis et sans indemnités par "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" au cas où le licencié ne se conformerait pas aux termes de la licence. En cas de résiliation, le client licencié devra immédiatement détruire toute documentation et tout exemplaire de l'application y compris les copies.

7. GARANTIES ET RESPONSABILITES
"OPER v.1.0" et la documentation qui l'accompagne (Manuel d'installation et d'utilisation, consignes d'emploi comprises) sont fournis dans l'état où ils se trouvent et sans aucune garantie. En cas de support défectueux, un autre exemplaire sera délivré par "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" sur demande.
"J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" décline toute responsabilité découlant d'un dommage direct ou indirect en relation avec l'utilisation ou l'impossibilité d'utilisation de "OPER v.1.0", y compris les dommages entraînés par la perte de bénéfices, l'interruption des activités, la perte d'informations et autres, et ce même si "J2C SERVICES – 49 rue Larrey – 65000 Tarbes" a été informé de la survenance ou de l'éventualité de tels dommages.

8. CONTESTATION
Toute contestation relative à l'exécution de ce contrat sera réglée devant le Tribunal de Commerce de Tarbes seul compétent.